

**Rapport quadriennal du Conseil d'État au Grand Conseil**

- a) **relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale**
- b) **à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 30'000'000 francs au brut (50% Canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale, sur la période 2024-2027**

(Du 17 février 2025)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**RÉSUMÉ**

*La politique régionale fédérale, ou nouvelle politique régionale (NPR), est un instrument de financement destiné à soutenir les projets déployés dans les régions dans les domaines de l'industrie et du tourisme essentiellement. Les projets éligibles doivent concourir à améliorer la position compétitive de l'économie locale, sans induire de distorsion de concurrence. Le financement proposé est disponible sous forme de subventions ou de prêts. Chaque franc fédéral versé doit avoir pour équivalent un franc cantonal. Cette politique est mise en oeuvre pour une période de 4 ans.*

*Le Canton de Neuchâtel participe à la politique régionale à 4 échelles : transfrontalière (Interreg francosuisse), Suisse occidentale (CDEP-SO), Arc jurassien (arcjurassien.ch) et cantonale.*

*Avec un accent mis sur la durabilité et des adaptations des champs thématiques, les quatre programmes ont été reconduits pour la période 2024 à 2027.*

*Le financement des « aides à fonds perdu » (subventions) pour l'ensemble des programmes est annuellement intégré au budget du service de l'économie. L'enveloppe des prêts accordés dans le cadre du programme cantonal doit faire l'objet d'un crédit du Grand Conseil, objet du présent rapport.*

*La NPR constitue pour le Canton un outil essentiel de déploiement de sa stratégie d'appui au développement économique et touristique. L'effet de levier obtenu grâce à la participation fédérale est un démultiplicateur important des fonds privés, communaux et cantonaux investis dans des projets novateurs et créant de la valeur ajoutée.*

**1. INTRODUCTION**

Conformément à la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale du 23 juin 2009 (LELPR), le Conseil d'État soumet au Grand Conseil le rapport quadriennal faisant état de la mise en œuvre de la politique régionale fédérale pour la période de 2020-2023 ainsi que les programmes approuvés par la Confédération pour la période 2024-2027 qui seront mis en œuvre progressivement.

La NPR constitue un outil de déploiement de la stratégie de développement économique cantonale. Il est régi par la LELPR du 23 juin 2009 et son règlement d'application.

Sur les 4 dernières années, 126 projets ont été soutenus. L'ensemble de ces projets peut être consulté sur la base de données figurant sur le site de Regiosuisse : <https://regiosuisse.ch/fr/base-de-donnees-des-projets>

## **2. POLITIQUE RÉGIONALE FÉDÉRALE**

### **2.1. Buts**

Avec la Nouvelle politique régionale (NPR), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Confédération et les cantons aident les régions de montagne, les autres régions rurales et les régions frontalières de la Suisse à maîtriser leurs changements structurels. La NPR doit permettre d'améliorer les conditions-cadres économiques pour les activités entrepreneuriales, de promouvoir les innovations, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager la compétitivité dans les régions concernées. La NPR fournit ainsi une contribution à la création et à la sauvegarde d'emplois dans les régions concernées. La NPR contribue de manière indirecte à l'occupation décentralisée du territoire et à l'élimination des inégalités régionales.

La NPR soutient les régions dans l'exploitation de leurs potentiels. Elle promeut différentes formes de collaboration : entre les régions et les cantons, entre les institutions publiques et privées, mais aussi entre les différents secteurs et branches de l'économie.

Une vidéo récemment créée est disponible par le biais du lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=LssQZaxndmE>

### **2.2. Mesures**

La promotion financière d'initiatives, de projets et de programmes qui renforcent l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions sont au cœur de la NPR.

Les régions, les entreprises ainsi que les autres personnes et groupements intéressés peuvent solliciter auprès des cantons, dans le cadre de la NPR, les aides financières suivantes :

- Contributions à fonds perdu pour la préparation, la réalisation et l'évaluation d'initiatives, de programmes et de projets. La promotion de projets NPR prend la forme d'un financement d'impulsion. La NPR soutient des projets qui se rapportent à des activités dans le domaine préconcurrentiel ou interentreprises, par exemple des projets de recherche et de développement, ou encore des initiatives de transfert de connaissances entre les institutions de formation et de recherche et les entreprises. Elle soutient aussi des projets qui visent à améliorer les conditions (institutionnelles) favorisant un esprit d'entreprise et de compétitivité. Les responsables régionaux en charge du développement, les offices concernés, ainsi que les actrices et les acteurs régionaux peuvent également obtenir un soutien de la NPR à titre de participation à leurs dépenses.
- Prêts à taux préférentiels ou sans intérêt pour des projets dans le domaine des infrastructures de développement orientées vers la création de plus-value, augmentant l'attractivité économique.

Les aides financières accordées dans le cadre de la NPR sont assumées pour moitié par la Confédération; l'autre moitié étant à la charge des cantons.

### **2.3. Programme pluriannuel**

En 2024, la NPR a entamé sa troisième période pluriannuelle de huit ans (2024-2031). Les anciennes priorités thématiques de promotion « Industrie / Innovation » et « Tourisme » sont maintenues. Désormais, les petites infrastructures peuvent être soutenues sous certaines

conditions par des contributions à fonds perdu. Outre l'« économie locale », qui complète l'orientation exportatrice de la NPR, le développement durable et la numérisation seront des thèmes transversaux particulièrement importants.

Le programme pluriannuel 2024-2031 a été approuvé par le Conseil fédéral dans le cadre du message sur la promotion économique 2024-2027 et adopté par le Parlement en automne 2023.

Les thématiques prioritaires que sont la promotion de l'industrie / de l'innovation ainsi que le tourisme sont maintenues ; les cantons peuvent, comme cela a été le cas jusqu'ici, les compléter par d'autres thèmes prioritaires.

Les cantons se voient attribuer un rôle central en matière de conception, de financement et de mise en œuvre de la politique régionale. En effet, sur la base du programme pluriannuel d'une durée de 8 ans de la Confédération et des directives émises par le SECO, les cantons élaborent des programmes cantonaux et intercantonaux de mise en œuvre (PMO) d'une durée de quatre ans. Les objectifs et les stratégies spécifiques pour chaque territoire de collaboration y sont définis. Sur la base des programmes cantonaux de mise en œuvre, les cantons, les régions et/ou les responsables régionaux du développement lancent leurs propres projets, programmes et initiatives qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité et à l'augmentation de la création de valeur ajoutée. Les demandes de financement par les fonds NPR sont adressées aux cantons.

Tous les quatre ans, les cantons rendent compte à la Confédération des projets réalisés et de la mise en œuvre des axes prioritaires du développement. Le cycle s'achève après une période de huit ans par une évaluation finale sur l'efficacité des mesures entreprises, puis recommence avec un nouveau programme pluriannuel de la Confédération.

#### **2.4. Critères fédéraux d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité au soutien NPR sont fixés par la Confédération. Parmi les principaux, il convient de citer les points suivants :

##### **Création de valeur ajoutée régionale et base à l'exportation**

Le projet crée directement de la valeur ajoutée régionale ou prépare son développement. Il montre le potentiel du marché et comment il contribue à la création ou à la sauvegarde des emplois. Est réputé comme exportation le transfert de biens ou de services hors de la région, du canton ou de la Suisse.

En complément, un soutien peut être accordé à des projets de l'économie locale, en particulier dans les régions périphériques, s'ils visent à garder dans la région la valeur ajoutée qui y a été créée ou à réduire les dépenses qui la quittent.

- Grande importance de l'approche « systémique »
- Réflexion sur les chaînes de valeur ajoutée de ces filières
- Recherche d'effets « endogènes » sur les systèmes dans leur ensemble.

##### **Coopération**

Les projets doivent impliquer plusieurs partenaires (ou avoir un caractère de bénéfice collectif). Il n'y a donc pas d'encouragement de projet qui porte sur une seule entreprise.

Il existe différents types de partenariats et à dimension variable. Pour exemple, on peut lister les initiatives interentreprises, entreprises et Hautes écoles, entreprises et centre de recherche, entreprises et collectivités publiques (partenariats public-privé), entreprises et institutions diverses, projets liant recherche, industrie et collectivités publiques, projets d'associations, de coopératives, projets liant des entrepreneurs divers.

## **Démarrage et viabilité du projet**

La NPR est destinée à soutenir le démarrage d'un projet. Il s'agit donc d'une aide d'impulsion qui finance une phase du projet. Il s'agit en particulier de la phase dite « préconcurrentielle », conception, projet pilote, prototypage, R&D, projets de réseautage, études de faisabilité, etc..

À terme, le projet doit avoir des perspectives de pérennité et de viabilité. Pour certains types d'actions, on peut éventuellement considérer la pérennité des effets du projet.

## **Caractère innovant du projet**

Le projet doit être innovant et le terme est à prendre au sens très large : il peut s'agir de nouveaux produits / processus / développements, d'optimisation de l'efficience de l'existant, de valoriser des potentiels régionaux inexploités, de diversification de la demande, nouveaux marchés, de partenariats inhabituels, p. ex. entre des domaines/filières différents.

## **Prise en compte du Développement Durable (Art. 2 LPR)**

Les projets doivent s'inscrire dans la notion de durabilité et fournir une contribution au développement durable.

## **Éviter les distorsions de concurrence**

L'intervention de la NPR est principalement dirigée sur la phase pré-concurrentielle des projets.

## **2.5. Enjeux pour le canton**

La LPR considère la région comme un territoire à « géométrie variable ». Elle se dessine en fonction des projets et des programmes de développement, en particulier de l'aire dans laquelle se déploient leurs effets. Ainsi une région peut être constituée d'un regroupement de cantons, d'un canton et de communes, de communes, auxquels s'ajoutent d'autres entités publiques ou privées. La rationalité économique, l'exécution commune des tâches et la cohésion géographique priment les frontières institutionnelles.

Cette notion large de région représente un intérêt prépondérant pour le développement du canton, traditionnellement ouvert sur l'extérieur et est en phase avec le caractère essentiellement exportateur de son économie.

En complément au programme LPR cantonal, le Canton de Neuchâtel prend part aux PMO intercantonaux qui visent l'Arc jurassien et le territoire de la Suisse occidentale, y compris l'ensemble du canton de Berne. Neuchâtel est de plus impliqué dans le programme de l'Arc jurassien transfrontalier (Interreg), qui couvre le territoire de la CTJ, la Conférence TransJurassienne, ce qui inclut les départements français du Territoire de Belfort, du Doubs, du Jura, de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Le contenu des programmes est articulé dans une logique de complémentarité avec les actions entreprises à ces différentes échelles. Les programmes sont élaborés de manière synchrone, afin de pouvoir construire un système de soutien au développement coordonné et cohérent.

Pour le Canton de Neuchâtel, la mise en œuvre de la politique régionale fédérale constitue un outil essentiel de sa politique de développement économique, touristique et de collaboration transfrontalière.

La politique régionale est entièrement intégrée à la stratégie d'appui au développement économique. Elle constitue un instrument précieux en matière de consolidation des filières industrielles régionales, pour soutenir les startups et les PME innovantes et pour encourager le déploiement du potentiel de la filière touristique. En outre, elle permet de soutenir de nombreux projets identifiés en lien avec les Accords de Positionnement Stratégique qui lient l'État et les régions du canton (APS). À l'avenir, la NPR pourrait être utilisée afin de soutenir des initiatives en lien avec le renforcement de l'attractivité du territoire régional et les mesures du Plan Climat.

### **3. VOLET TRANSFRONTALIER**

Le rapport d'information [22.023](#) du Conseil d'État au Grand Conseil traite de la mise en œuvre du volet transfrontalier de la politique régionale fédérale, déployé dans le cadre du programme Interreg France-Suisse. À travers ce programme, le Canton de Neuchâtel est en mesure de soutenir des projets structurants qui mobilisent les acteurs locaux dans une perspective transfrontalière. De l'avis de l'ensemble du partenariat Interreg France Suisse, le bilan de la période 2014-2020 est excellent tant du point de vue financier que de celui de la réalisation des objectifs. Convaincu que le Canton de Neuchâtel doit poursuivre son engagement pour la période 2021-2027, le Conseil d'État a validé la convention-programme avec la Confédération.

### **4. PROGRAMME INTERCANTONAL DE SUISSE OCCIDENTALE**

#### **4.1. Champ thématique**

Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), l'Association Réseau Innovation Suisse occidentale (ARI-SO) met en œuvre un programme intercantonal de soutien à l'innovation pour les PME et startups de Suisse occidentale (programme de mise en œuvre, PMO). La gestion de ce programme est confiée à l'association ARI-SO constituée par les Cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Le Canton du Jura participe également au financement de certaines mesures.

L'ARI-SO a pour mission d'animer et de gérer la plateforme pour l'innovation et de suivre le système régional d'innovation de Suisse occidentale (RIS-SO). Cette association gère un programme de soutien à l'innovation financé par la NPR et effectue différentes missions en vue de favoriser l'innovation et d'augmenter la compétitivité des PME et start-up.

#### **Un système au bénéfice des PME, start-up et Hautes écoles**

Le RIS-SO est un espace économique fonctionnel intercantonal, en complémentarité des outils cantonaux, qui bénéficie de la triple hélice essentielle aux processus d'innovation (entreprises, Hautes écoles et pouvoirs publics). Cette organisation en système recense et se coordonne avec l'ensemble des organisations travaillant en réseau et contribuant aux processus d'innovation au sein de la Suisse occidentale. Le RIS-SO permet de générer des collaborations inter-entreprises et inter-sectorielles par le biais des trois axes d'interventions soutenus et qui interagissent entre-eux :

- Prestations de proximité, point d'entrée, via les antennes cantonales
- Prestations de coaching en innovation d'affaires ou technologique
- Plateformes sectorielles interentreprises.

Le RIS-SO poursuit le but d'améliorer la coordination des offres existantes de promotion de l'innovation en faveur des PME et d'exploiter pleinement les potentiels d'innovation régionaux. Il est décliné localement grâce à l'interface institutionnalisée des antennes cantonales. Pour le canton de Neuchâtel, l'antenne cantonale est assurée par le service de l'économie (NECO).

Une vidéo présentant l'offre du réseau est disponible par le lien suivant :  
<https://youtu.be/Hfpdn2hBnRE>

#### **4.2. Prestations de coaching**

Les prestations de coaching offrent un appui stratégique et un accompagnement en innovation d'affaires et en innovation technologique.

Ces deux types de coaching sont adressés par les prestations platinn (portées par l'ARI-SO) et Alliance (portées par l'association éponyme et hébergées au sein de la Vice-présidence pour l'innovation de l'EPFL). Ils partagent deux objectifs complémentaires :

- Renforcer la dimension d'innovation collaborative
- Répondre aux défis de numérisation et durabilité rencontrés par les entreprises.

#### **Innovations d'affaires – [platinn](#)**

Les prestations de coaching platinn renforcent la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises. Elles s'attellent également à soutenir les entreprises novatrices dans leur recherche de financement.

Elles sont issues de nombreuses années d'expériences basées sur les besoins et défis des PME et se déclinent en quatre services, chacun ciblant un ensemble de besoins et défis fortement interconnectés au niveau de l'organisation de l'entreprise, du développement des affaires, des coopérations/partenariats et des défis de financement.

Cet appui vise principalement les « soft factors » d'une PME en matière de gestion d'innovation. Il complète les instruments technologiques et vise le développement du know-how interne à l'entreprise.

Prestations :

- Coaching **Affaires** : développer les modèles d'affaires
- Coaching **Opérations** : développer et optimiser l'organisation, les ressources et les processus
- Coaching **Coopération** : développer des partenariats, monter des projets de coopération et participer à l'émergence de projets collaboratifs
- Coaching **Finance** : pérenniser les ressources de l'entreprise par la recherche de financement ou la performance économique.

#### **Innovation technologique – [Alliance](#)**

Alliance est le programme d'innovation technologique de la Suisse romande. Avec un réseau de plus de 6000 chercheurs au sein des Hautes écoles et des hôpitaux universitaires, Alliance tisse des liens entre les entreprises et les laboratoires dans le but d'intensifier les transferts de technologies, au double bénéfice des entrepreneurs et des chercheurs.

Alliance a ainsi créé un réseau proactif permettant d'initier de nouvelles rencontres, de soutenir une dynamique de collaboration entre la recherche et le tissu économique, favorisant la croissance et la création d'emplois.

Prestations :

- Visite d'entreprise et identification des besoins
- Recherche de partenaires académiques et des centres de recherche via le réseau Alliance
- Formulation du projet technologique et de son financement
- Diffusion d'informations technologiques et organisation de conférences thématiques.

### **4.3. Plateformes de promotion sectorielles**

Les quatre plateformes sectorielles ont pour mission de profiler et valoriser la Suisse occidentale comme pôle d'excellence dans les secteurs concernés et de mettre en œuvre des mesures d'encouragement du transfert de savoir et de l'innovation.

Ces plateformes poursuivent les objectifs de favoriser l'innovation collaborative, faciliter les relations entre les acteurs régionaux, nationaux ou internationaux et exploiter les synergies dans les domaines concernés.

Pour atteindre ces buts, les plateformes agissent comme agent de liaison entre les entreprises, la R&D, les acteurs institutionnels et financiers, afin de créer de la valeur économique et de renforcer et accélérer la capacité d'innovation des PME, ainsi que leur transition numérique.

Ces plateformes sont respectivement portées par les partenaires de l'ARI-SO, à savoir : l'association BioAlps, l'OPI, la FSRM et CimArk SA. Elles ont pour cœur de métier la mise en réseau et la promotion des savoir-faire dans leur domaine.

Sciences de la vie : [BioAlps](#), Western Switzerland Life Science Cluster

Technologies de l'innovation et du numérique : [Alp ICT](#), Western Switzerland Digital Cluster

Micro- et nanotechnologies : [Micronarc](#), Pôle micro-nanotechnique de Suisse occidentale

Technologies propres et durabilité : [Cleantech Alps](#), Western Switzerland Sustainability Cluster

#### **4.4. Bilan de la période 2020-2023**

##### **Programme**

Les réseaux d'innovation NPR proposent des programmes dont les prestations sont récurrentes au fil des périodes. Ainsi les prestations soutenues sont similaires d'une période à l'autre, ce sont les bénéficiaires (entreprises) qui évoluent. Le programme intercantonal NPR 2020 - 2023 de Suisse occidentale présentait une enveloppe globale de 22 millions de francs. Les orientations plus spécifiques portaient sur :

- l'accroissement des approches collaboratives et inter-entreprises
- la transversalité des thèmes
- la transition numérique
- la préférence aux échanges d'expériences
- l'émergence annuelle de nouvelles prestations inspirées par le terrain (approche « bottom-up »).

##### **En chiffres pour la période**

- 22 millions de contributions fédérales et cantonales ;
- 7 cantons couverts par les prestations ;
- 1'840 entreprises soutenues par les plateformes de promotion sectorielle ;
- 1'950 entreprises ayant bénéficié des prestations de coaching Alliance et platinn ;
- 845 événements co-organisés, soutenus ou promus par les plateformes sectorielles ;
- 2'900 visites d'entreprises assurées par les antennes cantonales.

##### **Appréciation**

Auparavant géré par la Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), le programme intercantonal s'est quelque peu autonomisé et a allégé ses structures en créant une nouvelle association pour gérer le réseau d'innovation de Suisse occidentale. Les chef-e-s des départements cantonaux de l'économie constituent toujours l'assemblée générale du programme.

Cette nouvelle structure a gagné en flexibilité et limite le nombre d'échelons décisionnels.

Les programmes des Réseaux d'innovation, dans leurs objectifs globaux, restent similaires d'une période NPR à l'autre. Ils constituent un cadre destiné à appuyer et fournir des prestations aux PME de Suisse occidentale. La flexibilité est un élément clé du système, puisqu'il s'agit de pouvoir répondre et appuyer les entreprises en fonction de leurs enjeux et du contexte changeant dans lequel elles interragissent.

Les enquêtes externes effectuées à chaque période NPR font état de la satisfaction des entreprises qui font appel aux prestations proposées. On peut donc dès lors se montrer satisfait du fonctionnement du système. Pour le canton de Neuchâtel, l'utilisation des prestations, en particulier l'accompagnement platinn, est particulièrement précieuse pour les PME. Il serait difficile de financer

de tels dispositifs à l'échelle cantonale et certaines prestations ne pourraient exister sans collaborations et échanges au niveau romand. Les coachings proposés aux entreprises ont pris parfois une forme collective pour permettre l'échange d'expérience.

Une action menée en collaboration entre certaines antennes, plateforme (Alp ICT), platinn et Alliance s'est mise en place pour proposer de la sensibilisation et du soutien aux entreprises sur le thème de la sécurisation des données avec la volonté de développer des projets interentreprises et de renforcer la dimension intercantonale d'innovation collaborative. Les objectifs de l'action étaient de faire comprendre les enjeux de la sécurisation des données et d'apporter des solutions concrètes et pragmatiques aux entreprises. Un autre projet collectif portait sur les synergies en matière de mobilité.

## Financement

Le plan de financement du PMO RIS-SO 2020-2023 se présentait ainsi :

Financement du PMO (en CHF)		Clé de répartition	Cotisation cantonale	Valorisation antennes cantonales	Fortune CDEP-SO	Participation totale au programme
Part intercantonale	Canton de Berne	10.35%	284'625	0	0	284'625
	Canton de Fribourg	12.41%	248'482	81'081	11'712	341'275
	Canton de Vaud	30.62%	730'699	97'297	14'054	842'050
	Canton du Valais	12.80%	259'207	81'081	11'712	352'000
	Canton de Neuchâtel	9.54%	178'837	72'973	10'540	262'350
	Canton de Genève	20.48%	461'128	89'189	12'883	563'200
	Canton du Jura	3.80%	60'022	40'379	4'099	104'500
	Sous-total cantons	100%	2'223'000	462'000	65'000	2'750'000
Part fédérale	Sous-total Confédération		2'750'000			2'750'000
Sous-total par année	Sous-total Confédération et cantons					5'500'000

TOTAL pour 4 ans	Total cantons		8'892'000	1'848'000	260'000	11'000'000
	Total Confédération		11'000'000			11'000'000
	TOTAL Confédération et cantons					22'000'000

Pour l'ensemble de la période, la participation financière nette neuchâteloise est de 715'348 francs. Si l'on tient compte de la valorisation des prestations de l'antenne cantonale (intégrée au budget ordinaire du service de l'économie soit 291'892 francs) la participation du Canton se monte à 1'007'240 francs pour 4 ans.

La quasi intégralité des moyens a été utilisée.

### 4.5. Programme 2024-2027

Le nouveau programme, le cinquième depuis l'avènement de la NPR, reprend la structure du précédent, tout en adaptant ses objectifs en fonction des priorités fixées par le SECO. Ainsi un accent est mis sur la durabilité, en particulier en travaillant des actions transversales en profitant de l'expertise de la plateforme CleantechAlps. Les actions collectives et les projets de partage de savoir seront poursuivis tout en étant ajustés en lien avec les premières expériences menées durant la période précédente. Les enjeux numériques, déjà intégrés au précédent PMO, seront également une thématique transversale coordonnée par Alp ICT.

On déplore le départ du canton de Berne du programme ARI-SO. Ce dernier a progressivement mis en place des structures cantonales, en particulier pour le coaching, et ne souhaitait plus participer au programme par un financement global. La participation « à la carte » par l'achat de prestations au RIS a été politiquement exclue. En effet, cette option pourrait mettre en péril la participation d'autres cantons et l'équilibre du programme.

La mission du programme 2024-2027 est d'offrir un appui de proximité toujours plus ajusté aux PME et start-up de Suisse occidentale dans les domaines de la promotion sectorielle, des prestations de coaching, de la mise en relation avec les Hautes écoles et de l'accès aux différents outils y relatifs tout en favorisant les échanges et partenariats entre entreprises, la digitalisation et la durabilité adressés de manière transversale.

Les principales lignes stratégiques suivies consistent en une continuité en se concentrant sur les prestations existantes, la transversalité des thèmes transformation numérique et durabilité, le renforcement de la communication notamment en lien avec les success story, une systématisation de la veille, le renforcement du réseau et des collaborations avec les outils fédéraux et une approche qui reste à l'écoute des besoins des bénéficiaires.

## Financement

Le plan de financement du PMO RIS-SO 2024-2027 se présente ainsi :

Financement annuel du PMO (en CHF)		Clé de répartition globale	Clé de répartition subvention	Subvention	Valorisation antennes cantonales	Réserves ARI-SO	Participation globale au programme
Part inter-cantonale	FR	13,84%	12,99%	260 194	81 081	19 034	360 309
	VD	34,16%	37,17%	744 753	97 297	46 963	889 013
	VS	14,28%	13,52%	270 919	81 081	19 632	371 632
	NE	10,64%	9,45%	189 377	72 973	14 632	276 982
	GE	22,84%	23,66%	474 011	89 189	31 411	594 611
	JU	4,24%	3,20%	64 121	40 379	5 828	110 328
	<b>Cantons</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2 003 375</b>	<b>462 000</b>	<b>137 500</b>	<b>2 602 875</b>
Part fédérale	<b>Confédération</b>			<b>2 602 875</b>			<b>2 602 875</b>
<b>SOUS-TOTAL par année</b>	<b>SOUS-TOTAL Confédération et cantons</b>						<b>5 205 750</b>

Financement quadriennal du PMO (en CHF)							
				a	b	c	= a+b+c
TOTAL pour 4 ans	<b>Total cantons</b>			<b>8 013 500</b>	<b>1 848 000</b>	<b>550 000</b>	<b>10 411 500</b>
	<b>Total Confédération</b>			<b>10 411 500</b>			<b>10 411 500</b>
	<b>TOTAL Confédération et cantons</b>						<b>20 823 000</b>

La participation de tous les cantons partenaires du programme est en légère augmentation en lien avec la sortie de Berne, sans toutefois complètement compenser ce départ. L'utilisation de réserves a également été prévue afin de pouvoir maintenir un certain équilibre dans les ambitions. Pour l'ensemble de la période, la participation financière nette neuchâteloise est de 757'508 francs.

## **5. PROGRAMME INTERCANTONAL ARC JURASSIEN**

### **5.1. Champ thématique**

Le lancement en 2012 du Programme intercantonal de Mise en Œuvre de la politique régionale (PMO) Arc jurassien a permis aux cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud de se doter d'un cadre financier pour soutenir la structuration et la compétitivité des domaines de l'industrie et du tourisme. Les périodes de mise en œuvre successives ont permis de favoriser l'émergence de projets innovants, collaboratifs et structurants, à même de répondre aux enjeux communs de cet espace économique et fonctionnel. Ces projets s'inscrivent dans les champs de promotion de la NPR :

- Promouvoir le transfert de connaissances et le soutien à l'innovation pour les PME ;
- Promouvoir la qualification de la main-d'œuvre régionale ainsi que des acteurs ;
- Faire progresser la mise en réseau entrepreneuriale et la coopération ;
- Prolonger les chaînes de création de valeur et combler les lacunes.

Le PMO Arc jurassien couvre le Jura bernois, Bienne-Seeland, le Jura-Nord vaudois et l'entier des cantons du Jura et de Neuchâtel. Malgré des contextes différents au travers du territoire intercantonal de coopération, les différentes régions font face à des défis communs. Le PMO Arc jurassien s'inscrit dans le prolongement d'un historique de concertation au niveau de l'Arc jurassien tant au niveau technique que politique avec plusieurs plateformes intercantionales déjà existantes. La mise en œuvre opérationnelle du programme est assurée par l'association intercantonale [arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch).

### **5.2. Bilan de la période 2020-2023**

Le programme intercantonal de l'Arc jurassien se déclinait comme suit :

**INDUSTRIE** : Valoriser les forces régionales de l'Arc jurassien, en complémentarité avec les RIS :

- A. Renforcer les synergies entre les entreprises de l'Arc jurassien autour de la thématique de la précision
  - Mettre en place, en collaboration étroite avec les promotions économiques de chaque canton, un programme de rencontres thématiques biennuelles en collaboration avec l'écosystème existant et en complémentarité avec les prestations des RIS
  - Encourager les entreprises à se rencontrer et à échanger (information, réseau) sur des problématiques communes et stimuler les réseaux d'innovation et le développement des affaires entre les entreprises du territoire qui se suivent dans la chaîne de valeur
- B. Soutenir le développement de projets-pilotes collaboratifs structurants pour l'Arc jurassien
  - Favoriser les projets interentreprises permettant de nouveaux modèles d'affaire en lien notamment avec la digitalisation
  - Renforcer les conditions-cadres liées à l'implantation des entreprises innovantes et promouvoir les perspectives d'avenir des métiers techniques
  - Accompagner la transformation numérique (personnes, processus, organisation) en favorisant les compétences de la main d'œuvre
  - Encourager l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale
- C. Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié renforçant l'attractivité de l'AJ.

**TOURISME** : Promotion des destinations compétitives grâce au soutien au changement structurel :

- A. Développement de l'offre et infrastructures touristiques
  - Soutenir des initiatives visant à améliorer l'accueil et l'offre touristique.
  - Développer des produits plus intégrés et répondant aux besoins du marché

- B. Optimisation des structures et "formes de coopération" régionales pour le développement touristique
- a. Soutenir et accélérer la mise en œuvre d'un système touristique intégré entre les prestataires régionaux
    - Promouvoir la coordination entre les structures touristiques au sein des destinations
    - Encourager la mise en place d'un pôle de compétence intercantonal
  - b. Développer des outils digitaux pour renforcer l'attractivité de l'Arc jurassien
    - Encourager la création d'un réseau digital autour de la destination J3L permettant le support et l'accompagnement des prestataires
    - Favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'affaires et processus simplifiés grâce à des solutions numériques

La mise en œuvre du programme a montré que l'émergence de projets collaboratifs reste un défi à l'échelle de l'Arc jurassien, tant dans le domaine de l'industrie que du tourisme. Au fil des périodes, les projets soutenus tendent à être moins nombreux mais revêtent un caractère de plus en plus structurant. Les projets couvrent l'ensemble du territoire de coopération et impliquent majoritairement des acteurs-clés présents à l'échelle de l'Arc jurassien.

En particulier, il est à noter que le secteur industriel n'est pas structuré en un réseau spécifiquement lié au territoire de l'Arc jurassien. L'émergence de projets industriels ambitieux et concertés à l'échelle de tout l'Arc jurassien se révèle ainsi difficile. Cependant des projets tels que [Innovation Tour](#) permettent de renforcer l'interconnaissance entre les différents écosystèmes d'innovation. De même un projet collaboratif interentreprises sur une problématique commune aux fabricants de machines-outils de l'Arc jurassien a fait l'objet d'un soutien. Toutefois, il est constaté au fil des années que le soutien du PMO Arc jurassien à ce type de projets n'est pas évident.

Les projets touristiques s'intègrent dans une logique de coopération initiée depuis de nombreuses années entre les acteurs touristiques de l'Arc jurassien. L'effet de levier de ces projets est important de par le nombre de prestataires touristiques accompagnés dans leurs démarches. C'est dans ce cadre que le projet TalentisLAB, qui renforce le développement de la destination Jura & Trois-Lacs grâce à un service de coaching et d'expertise pour les prestataires touristiques a pu émerger. De même, le projet Impulsions Digitales Coordonnées entend doter la destination Jura & Trois-Lacs et ses prestataires touristiques d'un niveau de performance digitale concurrentiel grâce à l'information numérique, la vente en ligne ainsi que la veille touristique digitale.

Les moyens affectés aux mesures liées à l'industrie constituent environ 23% des aides alors que le tourisme bénéficie à 62% des fonds du programme.

Objectifs	Confédération	Cantons	Total LPR	Fonds de tiers	Total général
Industrie	371'259	371'259	<b>742'518</b>	1'211'477	1'953'995
Tourisme	1'003'741	1'003'741	<b>2'007'482</b>	1'034'157	3'041'639
Management régional	225'000	225'000	<b>450'000</b>	0	450'000
<b>Total</b>	<b>1'600'000</b>	<b>1'600'000</b>	<b>3'200'000</b>	<b>2'245'634</b>	<b>5'445'634</b>

Chaque canton contribue à hauteur de 400'000 francs pour l'ensemble du programme. L'intégralité des moyens a été affecté aux projets.

### 5.3. Programme 2024-2027

Le PMO Arc jurassien 2024-2027 entend soutenir le développement économique régional par la poursuite et l'intensification des actions de mise en réseau afin de faire émerger des initiatives locales et régionales. La période de programmation 2020-2023 a confirmé la difficulté de faire émerger des projets ambitieux qui soient partagés sur l'ensemble de l'Arc jurassien.

Aussi, des démarches de réflexion collective ont abouti à l'option de s'appuyer sur la stratégie de développement et la [Vision stratégique pour l'Arc jurassien à l'horizon 2040](#) publiée en 2022 et disponible sur le site [arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch).

Cette vision a pour ambition de réunir autour d'un récit commun les nombreux acteurs et périmètres de collaboration qui fragmentent l'Arc jurassien. L'ambition n'est pas d'unifier mais de fédérer les forces du territoire. L'Arc jurassien doit ainsi assumer son hétérogénéité et tirer parti de ses spécificités locales pour renforcer sa dynamique générale. Les constats portés sur les spécificités du territoire, à savoir la forte intensité industrielle, la pénurie de main d'œuvre et l'économie locale relativement faible, en particulier au niveau de la captation des revenus, ont incité à inclure une nouvelle dimension d'animation territoriale pour stimuler l'économie présente. Naturellement, le potentiel touristique continue d'être un objectif du programme, mais il s'agit également de valoriser le massif du Jura comme lieu de vie, de travail et d'innovation.

Présentation synthétique des objectifs du PMO Arc jurassien 2024-2027	
<b>1. Favoriser le développement régional coordonné de l'Arc jurassien</b>	1.1 Diffuser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de projets innovants par l'animation du territoire
	1.2 Dynamiser les filières de l'économie régionale et décloisonner les secteurs économiques par l'expérimentation
<b>2. Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les filières économiques de l'Arc jurassien</b>	2.1 Soutenir des démarches en faveur de l'installation et du maintien du personnel qualifié.
	2.2 Soutenir l'émergence et la (re-) localisation de filières porteuses (entre artisanat et industrie)
<b>3. Soutenir le développement d'un système touristique intégré</b>	3.1 Développement des compétences des prestataires touristiques
	3.2 Soutenir la transformation digitale et développer la visibilité de l'offre touristique de l'Arc jurassien
<b>4. Management régional</b>	

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch).

Le canton de Neuchâtel se trouve au cœur de l'Arc jurassien. Le programme permet de partager des mesures d'impulsion ainsi que de donner de la visibilité et soutenir l'innovation au niveau de la région touristique de Jura Trois Lacs.

Afin de soutenir l'extension du champ d'action du programme, une légère hausse de l'enveloppe financière est prévue.

### Plan de financement du programme Arc jurassien 2024-2027

	Conf.	Cantons	Tiers	Total
<b>À-fonds-perdu, sans RIS (Art. 4-5)</b>	<b>1'700'000</b>	<b>1'700'000</b>	<b>1'475'000</b>	<b>4'875'000</b>
A Obj. 1: Favoriser le développement régional	325'000	325'000	325'000	975'000
B Obj. 2: Soutenir la création de valeur ajoutée à travers les filières économiques de l'Arc jurassien	450'000	450'000	450'000	1'350'000
C Obj. 3: Soutenir le développement d'un système touristique intégré - STI J3L	700'000	700'000	700'000	2'100'000
D Management régional	225'000	225'000	0	450'000
<b>Contributions par cantons</b>	<b>JU</b>	<b>BE</b>	<b>NE</b>	<b>VD</b>
	425'000	425'000	425'000	425'000

## 6. PROGRAMME CANTONAL

### 6.1. Champ thématique

Le programme cantonal neuchâtelois se concentre sur les objectifs industrie et tourisme. Il se décline sur l'ensemble du territoire.

### 6.2. Bilan de la période 2020-2023

Le programme s'articule autour de l'industrie et du tourisme, en prévoyant une phase d'expérimentations ouvertes en amont et de transformations systémiques en aval. Les collaborations intersectorielles sont encouragées.

Le programme s'articulait autour des 4 axes d'actions suivants :

1. Encourager les expérimentations ouvertes ;
2. Promouvoir une *industrie de solutions* ;
3. Développer un *tourisme augmenté* ;
4. Soutenir des *transformations systémiques*.

À l'initiative de la Confédération, un volet additionnel spécifique pour les régions de montagne, couplé à l'impulsion prévue au titre des APS, a permis de soutenir des projets sortant un peu du cadre ordinaire de la NPR.

Le Canton tire un bilan positif de la période 2020-2023. L'objectif général de promouvoir un écosystème régional d'innovation et de transformation à travers quatre sous-objectifs dédiés (axes stratégiques) s'est révélé pertinent et cohérent par rapport aux besoins et aux attentes des milieux ciblés par la politique régionale.

Bien que le COVID ait été un frein déterminant pour le déploiement d'initiatives entre 2021 et 2022, plusieurs projets soutenus depuis 2023 constituent des jalons fondamentaux pour asseoir la stratégie mise en place pour les années à venir : des projets industriels expérimentaux ouvrant la voie à de nouveaux modèles de production, de collaboration et d'affaires, en particulier dans le numérique; des projets d'infrastructures nécessaires au développement d'une offre touristique nouvelle; des études prospectives et stratégiques posant les bases de nouvelles collaborations interentreprises.

Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de la période 2020-2023 sont résumées dans le tableau et détaillées ci-après.

## Matrice SWOT du PMO cantonal 2020-2023

<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une dynamique de projets qui fait ses preuves</li><li>• Des axes stratégiques en avance sur les orientations 2024-2027<ol style="list-style-type: none"><li>1. durabilité comme axe de transformation systémique au même titre que la numérisation;</li><li>2. économie locale comme contexte d'incubation et d'expérimentation d'innovation touristique et industrielle.</li></ol></li></ul> <b>des projets diversifiés, mobilisateurs et précurseurs</b>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Suspension de processus/projets en cours entre 2020 et 2021 (COVID)</li><li>• Retard dans le dépôt et le suivi des projets</li><li>• Peu de communication dédiée à la vision stratégique du PMO</li><li>• Communication faible auprès des publics-cibles complémentaires</li></ul> <b>un retard pris en raison de la pandémie de COVID</b>
<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer les axes stratégiques existants en les reliant directement aux thèmes transversaux de la NPR (numérique, durabilité, économie locale)</li><li>• Associer de manière plus proactive les différents acteurs de l'écosystème d'innovation élargi (milieux économiques, culturels, environnementaux, étudiantins, citoyens)</li><li>• Réaliser des projets stratégiques importants identifiés dans le cadre des accords de positionnement stratégique régionaux (APS)</li></ul> <b>créer un écosystème d'innovation et de transformation</b>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Impact insuffisant sur la transformation de l'économie et de la société pour répondre aux défis socio-économiques et environnementaux</li><li>• Dilution des moyens NPR lié à un élargissement du domaine d'action de la NPR et à la disparition du crédit d'impulsion qui permettait de réaliser les APS</li></ul> <b>trop peu d'impact sur l'économie régionale</b>

Les accords de positionnement stratégiques (APS) établis en 2017 entre le Canton et les communes (et associations régionales) ont permis aux différentes régions du canton de définir des objectifs de développement stratégique. Des premiers projets issus de ces APS ont pu être lancés au cours des dernières années grâce au soutien de la NPR, lorsque les projets entrent dans ses critères d'éligibilité, et du fonds d'impulsion cantonal destiné aux APS. Ces projets pilotes ont ouvert la voie en faisant mieux connaître le fonctionnement de la NPR et en démontrant son intérêt auprès des communes.

L'outil supplémentaire et temporaire des « [Mesures pilotes pour les régions de montagne](#) » a été en particulier utilisé pour soutenir le démarrage de projets atypiques émergents des processus d'accords de positionnement stratégique des régions. Il offrait une flexibilité et une capacité de financement conséquente très appréciées par les porteurs de projet. L'ensemble des moyens prévu dans ce volet a été affecté. La Confédération a soutenu à hauteur de 70% (au lieu de 50 % prévalant dans les axes ordinaires) les fonds NPR engagés dans ces projets. Les projets soutenus étaient sans rentabilité directe ou orientés sur l'économie présente. L'expérience menée dans ce cadre a permis de donner les nouvelles orientations au cadre NPR fédéral.

Pour la période, l'ensemble des moyens du programme ordinaire n'a pas été intégralement utilisé. Outre l'inertie engendrée par la crise COVID, l'ajout du programme Pilote régions de montagne a privilégié l'utilisation de ce volet plus généreux et moins contraignant. Par contre l'intégralité des prêts a été engagée.

Au total, 51 projets NPR ont été soutenus sur la période 2020-2023 (46 entre 2016 et 2019) dont 8 projets dans le volet régions de montagne.

Au niveau financier, la situation peut être exposée ainsi.

### PMO NE 2020-23: Promouvoir un écosystème d'innovation et de transformation

Axe		Contributions à fonds perdu				
		Confédération	Canton	Total NPR	Tiers*	Projets
1	Expérimentations ouvertes	312'750	312'750	625'500	855'500	4
2	Industrie de solutions	1'220'118	1'220'119	2'440'237	4'650'141	10
3	Tourisme augmenté	611'875	611'875	1'223'750	2'610'945	16
4	Transformations systémiques	79'500	79'500	159'000	350'000	2
	Pilote régions de montagne	1'000'000	507'195	1'507'195	2'437'476	8
<b>Total 2020-2023</b>		<b>3'224'243</b>	<b>2'731'439</b>	<b>5'955'682</b>	<b>10'904'062</b>	<b>40</b>

Axe		Prêts				
		Confédération	Canton	Total NPR	Tiers*	Projets
1	Expérimentations ouvertes					
2	Industrie de solutions	12'037'000	12'037'000	24'074'000	92'565'429	5
3	Tourisme augmenté	2'272'000	2'272'000	4'544'000	15'073'400	5
4	Transformations systémiques	175'000	175'000	350'000	350'000	1
	Pilote régions de montagne					
<b>Total 2020-2023</b>		<b>14'484'000</b>	<b>14'484'000</b>	<b>28'968'000</b>	<b>107'988'829</b>	<b>11</b>

\* Le co-financement par des tiers est estimé (tous les projets ne sont pas terminés). Les tiers peuvent être des institutions publiques (communes par ex.) ou des privés (entrepreneurs par ex.). Les participations des porteurs sont incluses dans les montants mentionnés.

Le budget du programme prévoyait des aides à fonds perdu de 6,8 millions et des prêts pour 28 millions.

On note un surengagement en matière de prêts. Celui-ci sera vraisemblablement résorbé d'ici aux décomptes finaux des projets. C'est la première période NPR pour laquelle un tel intérêt pour les prêts a été manifesté. Outre la remontée des taux d'intérêts, on peut citer la dynamique de croissance de l'activité économique et la réalisation d'infrastructures d'une certaine ampleur.

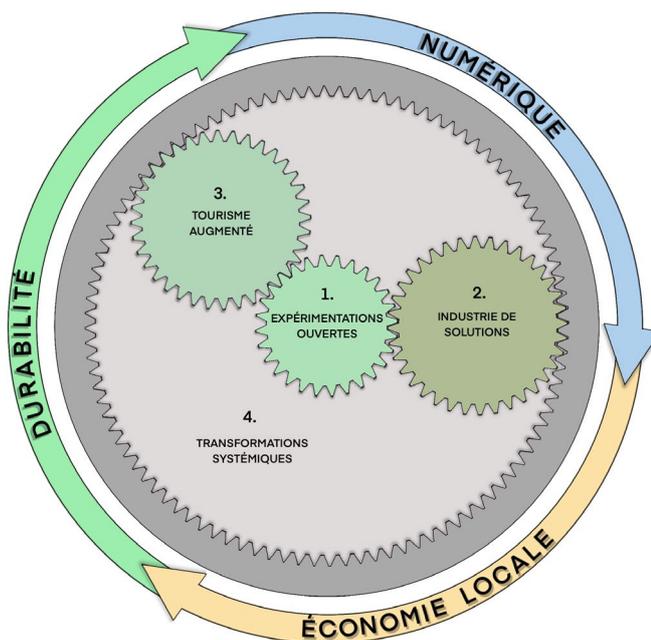
### 6.3. Programme cantonal 2024-2027

Fort des constats exposés ci-dessus et des retours des acteurs impliqués et consultés, le nouveau programme reprend la structure du précédent. Il intègre dorénavant une coordination accrue avec le développement durable et l'économie présentielle (ou locale). La transformation numérique reste également un thème transversal. L'ambition est de chercher un ancrage local renforcé des activités économiques et sociales. Cet ancrage passe par la mise en complémentarité et en synergie de l'économie locale, du tourisme et de l'industrie. Le développement durable et le numérique sont des leviers cruciaux pour motiver et réaliser ces complémentarités et synergies.

Pour cela, il s'agit d'intégrer au mieux les expériences récentes dans le canton en matière de politique régionale en complément de la NPR. Il s'agit notamment de tirer les enseignements du programme ECOPROX pour promouvoir au mieux l'économie locale en interaction avec le tourisme et l'industrie. Les APS commencent à déployer leurs effets et il est également important de pouvoir intégrer les projets arrivant à maturité dans un cadre de soutien NPR permettant de les stimuler, les accompagner et les renforcer.

La politique de domiciliation du canton visant à renforcer l'attractivité du canton en agissant sur les conditions locales de vie et de travail en collaboration avec les entreprises permet cette intégration d'expériences de manière cohérente.

#### 4 objectifs pour promouvoir un écosystème d'innovation et de transformation



Pour atteindre l'objectif général ci-dessus, les quatre objectifs spécifiques prioritaires centraux et structurants se déclinent ainsi :

1. Encourager les *expérimentations ouvertes* ;
2. Promouvoir une *industrie de solutions* ;
3. Développer un *tourisme augmenté* ;
4. Soutenir des *transformations systémiques*.

Ces quatre objectifs prioritaires doivent être soutenus de manière complémentaire et interdépendante. Ils s'articulent autour des systèmes à valeur ajoutée de l'industrie et du tourisme.

Ces deux systèmes à valeur ajoutée sont mis en complémentarité dans une vision élargie de l'innovation et du développement socio-économique du canton. De même, les thèmes transversaux (durabilité, numérique et économie locale) sont considérés comme des enjeux interdépendants pour atteindre les quatre objectifs prioritaires.

Les quatre objectifs prioritaires prévus par le PMO cantonal sont détaillés ci-dessous en mettant en évidence les éléments suivants :

- L'objectif synthétique à atteindre ;
- Les constats, expériences et besoins justifiant chaque objectif ;
- Le type d'actions soutenues dans chaque objectif ;
- Les effets attendus pour chaque objectif.

## Mise en évidence des thèmes transversaux par objectif stratégique

	Objectif synthétique	Types d'actions soutenues	Effets attendus
Encourager les "expérimentations ouvertes"	La capacité d'innovation de l'écosystème est stimulée et renforcée par des expérimentations collectives pionnières, intersectorielles et créatives.	Le soutien aux expérimentations ouvertes concerne en priorité l'industrie et le tourisme avec le concours possible d'autres secteurs (culture, énergie, agriculture, commerces, services, etc.). L'économie locale peut jouer un rôle clé pour imaginer et tester des solutions industrielles dans un contexte de marché pilote et pour incuber des solutions pour améliorer les conditions d'attractivité de travailleurs, résidents et visiteurs, cruciales pour le maintien du dynamisme industriel et touristique du Canton. Favoriser les expérimentations ouvertes passe par la promotion d'espaces d'interactions et de collaborations intersectorielles ainsi que par le soutien à des réalisations « test » permettant de communiquer, d'apprendre et de créer ensemble de nouvelles idées et solutions. Ces réalisations peuvent, par exemple, prendre la forme d'un prototypage collectif, d'une action phare pouvant servir de modèle, d'une démonstration de faisabilité (proof of concept) ou d'une démarche collective faisant émerger de nouvelles idées et propositions d'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises et autres partenaires régionaux collaborent de manière effective par des démarches expérimentales à valeur d'exploration et de test.</li> <li>• Les entreprises et autres partenaires régionaux renforcent les liens de confiance et les relations intersectorielles au sein de l'écosystème.</li> <li>• La capacité régionale d'innovation augmente.</li> <li>• La culture de collaboration régionale est renforcée.</li> <li>• Des liens fédérateurs et créatifs stimulent le développement du canton</li> </ul>
Promouvoir une "industrie de solutions"	De nouveaux modèles industriels de production, de collaboration et d'affaires proches des clients sont développés et établis.	Le développement d'une industrie de solutions n'implique pas seulement la mise en place de conditions-cadres propices au développement de nouveaux produits et nouvelles technologies productives. Elle nécessite la mise en place de <b>nouveaux modèles de collaborations et d'affaires</b> remettant en question l'approche industrielle traditionnelle. Pour cela, le soutien à des développements collectifs de nouveaux produits et de nouvelles technologies productives demeure, ainsi qu'à des infrastructures nécessaires au développement d'entreprises et d'activités économiques innovantes (« hôtels d'entreprises », équipement de pôles de développement et d'innovation, réhabilitation de friches, etc.). Au-delà de ces soutiens traditionnels, une attention particulière sera toutefois portée aux projets proposant des modèles de collaborations innovantes développant des compétences, des prestations et des solutions individuelles et collectives orientées vers la demande.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises diversifient leurs débouchés (clientèle et marchés).</li> <li>• Les entreprises vendent leurs compétences productives sous forme de prestations à haute valeur ajoutée pour le client.</li> <li>• Les entreprises développent de nouveaux produits-services.</li> <li>• Les entreprises co-investissent, utilisent et participent au fonctionnement de l'infrastructure.</li> <li>• La valeur créée dans la région est captée et exploitée.</li> <li>• Les PME existantes se maintiennent et se développent à long terme.</li> <li>• De nouvelles entreprises sont créées.</li> <li>• Les emplois sont maintenus et développés.</li> </ul>

Développer un "tourisme augmenté"	<p>Une offre touristique attractive et transversale aux différentes activités économiques et culturelles du Canton est développée.</p>	<p>Cet objectif d'action encourage les projets et les initiatives collectives visant à mettre des acteurs, des produits et des services en réseau et en synergie au sein d'une offre touristique commune et innovante. Cela peut passer par le développement de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation, de nouveaux modèles commerciaux, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.</p> <p>Ces actions doivent avoir pour objectif de valoriser les ressources naturelles, culturelles et industrielles spécifiques aux différentes régions du Canton (sites naturels, viticoles ou historiques d'exception, patrimoine muséal, architectural et produits du terroir, patrimoine gastronomique, etc.) en créant de nouvelles offres touristiques ou en renforçant celles existantes. Elles peuvent également viser à insérer l'offre touristique de la région dans des réseaux thématiques nationaux et internationaux spécifiques.</p> <p>Le soutien au développement d'un accueil et d'une offre touristique innovants passe inévitablement aussi par un soutien au développement d'infrastructures. Dans l'idéal, ces infrastructures doivent pouvoir renforcer la qualité des conditions d'accueil et de vie, sous-tendre une dynamique fédératrice de projet et développer une offre touristique innovante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prestataires mettent l'accent sur l'innovation et investissent dans des offres et des infrastructures touristiques axées sur la qualité.</li> <li>• Le positionnement de la destination est amélioré.</li> <li>• Les prestataires proposent des offres intersectorielles.</li> <li>• La valeur ajoutée de la région a augmenté.</li> <li>• Des emplois sont préservés/créés dans les régions (régions de montagne, espaces ruraux, régions frontalières).</li> </ul>
Soutenir des « transformations systémiques »	<p>L'écosystème se transforme pour répondre aux défis socio-économiques et environnementaux par la diffusion et l'adoption de solutions innovantes à plus large échelle.</p>	<p>Le soutien à cette transformation systémique peut passer par différents types d'actions. Il peut par exemple promouvoir la création de collaborations et de convergences à plus large échelle entre les différents projets cantonaux soutenus dans le cadre de la NPR et d'autres programmes d'innovation (énergie, agriculture, tourisme, industries, commerce).</p> <p>Ce soutien peut également passer par la mise en place de dispositifs organisationnels permettant de diffuser et d'adopter de nouvelles solutions ou de technologies (intelligence artificielle, photovoltaïque, microélectronique, etc.) dans différents contextes d'application.</p> <p>La mise en place de dispositifs techniques, pédagogiques, et/ou infrastructurels favorisant l'adoption plus large de nouvelles connaissances, de nouvelles manières de faire et de nouveaux modes de production-consommation au sein des entreprises, des écoles, des collectivités publiques et des associations locales peuvent aussi jouer un rôle transformateur déterminant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises et autres partenaires régionaux s'engagent en plus grand nombre et de manière proactive dans le développement de solutions numériques et durables.</li> <li>• Les entreprises et autres partenaires régionaux sortent de leurs réseaux traditionnels de connaissances.</li> <li>• L'économie neuchâteloise est leader dans le déploiement à large échelle de nouvelles solutions numériques et durables.</li> </ul>

Un exposé plus complet du programme peut être consulté sur [ne.ch](http://ne.ch)

## Plan de financement du programme cantonal 2024-2027

Objectif		Contributions à fonds perdu				
		Confédération	Canton	total NPR	Tiers*	Total
1	Expérimentations ouvertes	390'000	390'000	780'000	335'000	1'115'000
2	Industrie de solutions	1'911'000	1'911'000	3'822'000	3'822'000	7'644'000
3	Tourisme augmenté	1'189'500	1'189'500	2'379'000	2'379'000	4'758'000
4	Transformations systémiques	390'000	390'000	780'000	520'000	1'300'000
	<i>Mesures d'accompagnement</i>	19'500	19'500	39'000	0	39'000
<b>Total 2024-2027</b>		<b>3'900'000</b>	<b>3'900'000</b>	<b>7'800'000</b>	<b>7'056'000</b>	<b>14'885'000</b>

Objectif		Prêts				
		Confédération	Canton	total NPR	Tiers*	Total
1	Expérimentations ouvertes	0	0	0	0	0
2	Industrie de solutions	8'250'000	8'250'000	16'500'000	6'600'000	23'100'000
3	Tourisme augmenté	6'000'000	6'000'000	12'000'000	4'800'000	16'800'000
4	Transformations systématique	750'000	750'000	1'500'000	600'000	2'100'000
	<i>Mesures d'accompagnement</i>	0	0	0	0	0
<b>Total 2024-2027</b>		<b>15'000'000</b>	<b>15'000'000</b>	<b>30'000'000</b>	<b>12'000'000</b>	<b>42'000'000</b>

## 7. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Les moyens financiers destinés à octroyer des aides à fonds perdu (subventions) liés à la mise en œuvre de la NPR pour la période 2024-2027 sont inscrits aux budgets correspondants du service de l'économie et au plan financier et des tâches. L'enveloppe financière destinée à assurer l'octroi des prêts relève de la compétence du Grand Conseil conformément à l'article 38 lettre b de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

### Incidences financières de la participation au programme NPR ARI-SO 2024 -2027

Incidences financières	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029+
<b>Compte de résultats</b>							
Aides à fonds perdu (AFP)	757'508	189'377	189'377	189'377	189'377	0	0
<b>Total charges nettes</b>	<b>757'508</b>	<b>189'377</b>	<b>189'377</b>	<b>189'377</b>	<b>189'377</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Incidences financières de la participation au programme NPR Arc jurassien 2024 -2027

Incidences financières	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029+
<b>Compte de résultats</b>							
Aides à fonds perdu (AFP)	425'000	14'000	100'000	100'000	100'000	111'000	0
<b>Total charges nettes</b>	<b>425'000</b>	<b>14'000</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	<b>111'000</b>	<b>0</b>

## Incidences financières du programme NPR cantonal 2024 -2027

Incidences financières	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029+
<b>Compte des investissements</b>							
Dépenses (octroi des prêts)	30'000'000	0	5'000'000	11'000'000	10'000'000	4'000'000	
Recettes (part fédérale)	-15'000'000	0	-2'500'000	-5'500'000	-5'000'000	-2'000'000	
<b>Total dépenses nettes (sans remboursement)</b>	<b>15'000'000</b>	<b>-</b>	<b>2'500'000</b>	<b>5'500'000</b>	<b>5'000'000</b>	<b>2'000'000</b>	<b>-</b>
<b>Compte de résultats</b>							
Aides à fonds perdus (AFP)	7'800'000	500'000	1'100'000	1'800'000	1'900'000	1'500'000	1'000'000
Part fédérale AFP (-)	-3'900'000	-250'000	-550'000	-900'000	-950'000	-750'000	-500'000
<b>Total charges nettes</b>	<b>3'900'000</b>	<b>250'000</b>	<b>550'000</b>	<b>900'000</b>	<b>950'000</b>	<b>750'000</b>	<b>500'000</b>

### 8. CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL

Il n'y a pas d'impact sur le personnel. L'engagement dans les programmes NPR est géré par le service de l'économie. Les ressources en personnel sont intégrées au budget annuel ordinaire.

### 9. CONSÉQUENCES SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES

Le sujet est sans influence sur la répartition des tâches entre l'État et les communes.

Les demandes de crédits d'engagement liées à ce rapport servent à financer des projets dans lesquels les communes agissent parfois comme porteurs de projet, par exemple en matière d'appui à l'équipement des pôles de développement. En la matière, leur implication est réglée par la loi sur l'aménagement du territoire. Les fonds NPR permettent donc d'alléger la charge financière des communes.

### 10. CONFORMITÉ AU DROIT SUPÉRIEUR

Le présent projet est conforme au droit supérieur.

### 11. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, AINSI QUE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les programmes NPR intègrent la durabilité comme élément transversal. Chaque projet soutenu est ainsi évalué sur les trois dimensions. Les projets ayant un impact négatif sur l'une d'entre elles ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien. Des objectifs de durabilité font partie du monitoring des projets. La coordination avec les mesures du plan climat qui concernent l'économie et le tourisme avec la NPR fait l'objet d'une attention particulière et permet parfois de renforcer la portée des actions identifiées.

Les mesures et projets soutenus dans le cadre de la NPR font partie de la stratégie cantonale 2030 pour le développement durable (SDD). Conformément aux huit champs d'action identifiés dans cette stratégie, la contribution principale attendue peut être décrite comme suit :

**Développement territorial, mobilité et infrastructures** (champ d'action 2) : en soutenant l'assainissement de friches et l'exploitation de lieux partagés par les entreprises, la NPR favorise la résilience des infrastructures économiques.

**Energie et climat** (champ d'action 3) : le soutien à l'innovation permet de développer des solutions visant la décarbonation et la résilience face aux changements climatiques. L'accompagnement des entreprises dans la recherche d'améliorations et d'efficience est particulièrement appuyée dans le cadre du programme ARI-SO.

**Système économique** (champ d'action 5) : les programmes NPR exposés ci-dessus visent à renforcer la résilience du système économique de la région, en particulier en soutenant l'innovation mais aussi en cherchant à capter davantage de valeur localement dans le but d'apporter davantage de richesse et d'équilibre à la population.

**Formation, recherche et innovation** (champ d'action 6) : la NPR au travers des projets soutenus, a pour objectif de développer les compétences collectives. L'innovation qui est un critère central de la NPR est envisagée aussi par la diffusion au plus grand nombre de nouveaux savoirs et met l'accent sur la transmission et le partage.

## **12. CONSÉQUENCES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

Le sujet est sans conséquence directe sur la prise en compte de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap.

## **13. VOTE DU GRAND CONSEIL**

Le décret figurant ci-après et portant octroi du crédit d'engagement permettant d'octroyer les prêts liés au programme NPR cantonal pour la période 2024-2027, doit être voté à la majorité qualifiée conformément à l'article 36 LFinEC.

## **14. CONCLUSION**

La Nouvelle Politique Régionale est un outil précieux pour le Canton de Neuchâtel. Le cofinancement assumé à la fois par la Confédération, le Canton, des tiers (parfois les communes) et les porteurs de projets permet de financer l'impulsion de mesures et projets qui auraient peu de chance de voir le jour sans cet outil. La NPR, au-delà des aspects financiers, permet également d'inciter les acteurs locaux et suprarégionaux à la collaboration et à créer des réseaux durables. Le cadre des programmes se veut suffisamment orienté pour atteindre les objectifs fixés avec la Confédération tout en gardant une grande souplesse pour répondre aux besoins et initiatives spécifiques. À l'heure où les mesures d'économie prévues par la Confédération impactent à moyen terme l'envergure du soutien NPR, il est d'autant plus important de rappeler qu'il s'agit du seul biais de subvention fédérale pour soutenir une politique industrielle.

Le Conseil d'État reste convaincu de l'importance de maintenir et de développer la participation cantonale à la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale fédérale. En ce sens, il invite le Grand Conseil à voter le décret qui lui est soumis.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 février 2025

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

---

## **Décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 30'000'000 francs au brut (50% Canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale, sur la période 2024-2027**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 16, alinéas 1 et 2, de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), du 6 octobre 2006,  
vu l'article 38 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,  
sur la proposition du Conseil d'État, du 17 février 2025,

*décède :*

**Article premier** <sup>1</sup>Un crédit d'engagement de 30'000'000 francs est accordé au Conseil d'État conformément à la convention-programme concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2024 - 2027.

<sup>2</sup>Le crédit d'engagement visé à l'alinéa premier est destiné à l'octroi de prêts sans intérêts, à hauteur de 30'000'000 francs.

**Art. 2** Conformément à l'article 40, alinéa 2 LFinEC, le montant du crédit d'engagement quadriennal relatif à l'octroi de prêts sans intérêts, est inscrit au brut et la part de 50% de la Confédération sera portée en diminution du montant brut.

**Art. 3** Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

**Art. 4** Le remboursement des prêts permettra l'amortissement du crédit d'engagement.

**Art. 5** Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

**Art. 6** Le Conseil d'État fixe l'entrée en vigueur du présent décret.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*La présidente,*

*La/le secrétaire général-e,*